

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 4 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, M. BONHOMME, Mme FERRANDON, M. MAGNIN, Mmes LEFEBVRE, LAVEDIAUX, ROUSSILLON, MM. PINGUET, LABREURE, Mmes PARISSSE, MM. BARLAND et MINY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes WEGRZYN, DOS SANTOS et M. LIMOGEZ ;

Madame PARISSSE a été nommée secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Acquisition de matériels – Demande de subvention :

Le conseil municipal décide l'acquisition d'une tondeuse autoportée, d'une remorque plateau et d'une tronçonneuse pour un montant total de 10 129,17 € HT. Une subvention de 50 % est demandée au Conseil Départemental.

Travaux au complexe sportif – Demandes de subventions : Après réception des **estimatifs** des travaux de construction de nouveaux vestiaires et de mise aux normes des anciens vestiaires (376 519,78 € HT – 451 823,73 € TTC) et de réfection des revêtements des courts de tennis (47 500 € HT – 57 000 € TTC) qui représentent la somme totale de 424 019,78 € HT, soit 508 823,73 € TTC, le conseil municipal décide de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et du Fonds d'Aide du Football Amateur, pour un montant total attendu de 280 000 €.

Communauté de Communes – Convention de partenariat pour l'équipement numérique des écoles :

La convention qui établit les prérogatives entre CMNC et la Commune pour la maintenance, la sécurité, la protection et l'assurance des équipements numériques des écoles, est approuvée. Madame le Maire est autorisée à la signer.

Avenant à la convention avec l'ATDA pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols :

L'avenant n° 1 à la convention concernant les modalités de gestion de l'urbanisme est approuvé. Madame le Maire est autorisée à le signer.

Collège :

Après discussion, toute décision est reportée à une prochaine séance. Plusieurs demandes du conseil d'établissement sont évoquées

Questions diverses :

- Plusieurs remontées positives sur les nouvelles illuminations de Noël ont été constatées.
- Il serait nécessaire de changer les cercles des panneaux de basket de la salle Delta.
- Différents problèmes rue Marceau : présence de très nombreux rats, fil électrique au sol, et infiltrations d'eau chez un particulier.
- Demander au SDE de vérifier la programmation de l'éclairage public aux Auges.
- Un point est fait sur les travaux à l'Etang de la Planche.

- Un groupe de travail composé de MM. MAGNIN, BARLAND, LABREURE et de Mmes ROUSSILLON, FERRANDON, LAVEDIAUX et TOUZEAU étudiera un projet de salle socio-culturelle dans une des pièces de l'ancien centre de secours. Il se réunira le lundi 28 février à 19 heures.
- Un feu d'artifice sera tiré le 13 juillet 2022 à l'étang de la Planche, comme chaque année.

Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal, à 21 heures 10.